



Mise à jour le 29/09/2020

Passagers à l'arrivée en provenance de l'Hexagone

Les voyageurs de plus de onze ans en provenance de métropole et arrivant en Guadeloupe doivent justifier d'un test PCR négatif réalisé dans les 72 h avant l'embarquement.

Ce résultat négatif est un gage de sécurité et de santé publique : il est obligatoire et sera demandé dès l'enregistrement.

Les passagers devront également présenter une attestation sur l'honneur qu'ils ne présentent pas de symptômes et qu'ils n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol à l'aide du formulaire adapté disponible sur le site de la Préfecture <http://www.guadeloupe.gouv.fr>

Voyages depuis et vers la Martinique et les Îles du Nord

les vols depuis et vers la Martinique et les Îles du Nord sont soumis à motif impérieux de voyage, à compter du 1er Octobre 2020 et pour une durée de 15 jours, renouvelable selon l'évolution de la situation sanitaire. Une attestation sur l'honneur d'absence de contact avec un cas déclaré est également exigée. Les attestations (motif impérieux et absence de contact) sont téléchargeables sur le site de la préfecture : <http://www.guadeloupe.gouv.fr>

Passagers au départ de la Guadeloupe vers l'Hexagone

Il n'y a pas de restrictions au voyage au départ de la Guadeloupe vers l'Hexagone. Le respect des gestes barrière est de mise durant toute la durée du voyage.

Passagers au départ de la Guyane

Les voyageurs en provenance de Guyane doivent, en plus du test PCR négatif réalisé dans les 72 heures précédant l'embarquement, justifier d'un motif impérieux de déplacement professionnel (dans les 2 sens du voyage), sanitaire ou familial et présenter une déclaration sur l'honneur qu'ils ne présentent pas de symptômes et qu'ils n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol à l'aide des formulaires adaptés disponibles sur le site de la Préfecture <http://www.guadeloupe.gouv.fr>

À leur arrivée, du fait de la circulation active du virus en Guyane, les passagers se verront en outre notifier une mesure de quarantaine stricte à domicile, durant sept jours. Un test à J+7 est fortement recommandé.

Voyages à l'international

Les liaisons aériennes depuis et vers l'étranger, y compris les pays de la Caraïbe, ne sont toujours pas autorisées. La plupart des pays restent fermés aux ressortissants français.

Voyages Intra Europe

Si vous projetez de vous déplacer en Europe, voici la liste des pays européens ayant ouvert leurs frontières : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Croatie, Suisse, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Suède Les pays suivants : Irlande, Royaume Uni, Grèce, Chypre, Islande, Slovénie, Slovaquie ont ouvert leurs frontières, mais avec restrictions à l'arrivée.

